

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR 2019 - (N° 2400)

AMENDEMENT

N ° CF39

présenté par
M. Paluszkiewicz

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.